**Préparation des élèves pour l'année scolaire 2021-2022**

Bonjour,

Vous recevez cette lettre parce que vous avez un ou plusieurs enfants inscrit(s) à (insert school administrative unit name). Nous voulions que vous sachiez qu'à partir du 1er septembre 2021, des modifications relatives à la loi sur la vaccination entrent en vigueur pour les enfants d'âge scolaire du Maine.

Aucun enfant ne sera autorisé à fréquenter l'école sans preuve de vaccination ou d'immunité contre certaines maladies, à moins qu'il ne réponde aux exceptions admissibles définies par la loi. Les modifications apportées à la loi suppriment les exemptions philosophiques et religieuses des exceptions aux exigences en matière de vaccination. Un élève couvert par un plan d'éducation individualisé (PEI) au 1er septembre 2021 qui a choisi une exemption philosophique ou religieuse des exigences en matière de vaccination au plus tard le 1er septembre 2021 conformément à la loi en vigueur avant cette date peut continuer à fréquenter l'école en vertu de l'exemption existante de cet élève, à condition que le parent ou le tuteur de l'élève fournisse une déclaration d'un médecin, d'une infirmière praticienne ou d'un médecin assistant agréé indiquant que le médecin, l'infirmière praticienne ou le médecin assistant a rencontré ce parent ou ce tuteur et l'a informé des risques et des avantages associés au choix de la vaccination.

**Préalables pour l'entrée à la maternelle :**

* 5 DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche ; 4 DTaP si la 4e dose est administrée le jour du 4e anniversaire ou après).
* 4 polio (si la 4e dose est administrée avant le 4e anniversaire, un VPI supplémentaire adapté à l'âge doit être administré le jour du 4e anniversaire ou après).
* 2 ROR (rougeole, oreillons, rubéole).
* 1 varicelle ,ou antécédents fiables de maladie.

**Préalables pour l'entrée en 5ème :**

* 1Tdap (tétanos, diphtérie et coqueluche – « MMR »)
* 1 conjugué méningococcique (MCV4)

**Préalable pour l'entrée en Terminale :**

* 2 MCV4, une seule dose est nécessaire si la première dose est administrée le jour du 16e anniversaire ou après

Les vaccins contribuent à maintenir votre enfant en bonne santé. De plus, lorsqu'il est vacciné, cela contribue également à protéger la santé de ses camarades, de ses enseignants et du personnel de l'école. Outre les vaccins obligatoires mentionnés ci-dessus, le DHHS du Maine et les CDC vous encouragent vivement à profiter de cette occasion pour envisager les vaccins recommandés suivants, qui contribuent à assurer la santé et la sécurité de vos enfants, de leurs camarades et des personnes les plus vulnérables de la communauté.

* [COVID-19 (pour les personnes âgées de 12 ans et plus)](Https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/vaccines/recommendations/adolescents.html)
* [Virus du papillome humain (VPH)](https://www.cdc.gov/vaccines/vpd/hpv/index.html)
* [Méningocoque B](https://www.cdc.gov/vaccines/vpd/mening/hcp/recommendations.html)
* [Grippe](https://www.cdc.gov/vaccines/vpd/flu/hcp/index.html)

**Ressources sur les rattrapages de vaccinations du CDC américain (Centre pour le Contrôle et la prévention des maladies des États-Unis) :**

* [Calendrier de rattrapage des vaccinations du CDC](https://www.cdc.gov/vaccines/schedules/downloads/child/job-aids/dtap.pdf)
* [Guide de rattrapage des vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche pour les enfants de 4 mois à 6 ans (PDF)](https://www.cdc.gov/vaccines/schedules/downloads/child/job-aids/dtap.pdf)
* [Vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) (PDF)](https://www.cdc.gov/vaccines/schedules/downloads/child/job-aids/ipv.pdf)
* [Guide de rattrapage des vaccins renfermant le tétanos, la diphtérie et la coqueluche pour les enfants âgés de 7 à 9 ans (PDF)](https://www.cdc.gov/vaccines/schedules/downloads/child/job-aids/tdap-1.pdf)
* [Guide de rattrapage des vaccins renfermant le tétanos, la diphtérie et la coqueluche pour les enfants âgés de 10 à 18 ans (PDF)](https://www.cdc.gov/vaccines/schedules/downloads/child/job-aids/tdap-2.pdf)

Si vous avez des questions concernant le calendrier de vaccination ou les vaccins en général, veuillez contacter la ligne éducative du Programme de Vaccination de l’État du Maine au 207-287-9972 ou parlez au médecin de votre enfant.

Les questions relatives à la loi sur l'immunisation et à son application dans les écoles du Maine doivent être adressées à : [DOESchoolandStudentSupports@maine.gov.](file:///C:\Users\Kelli.Deveaux\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\PNTJLPQ5\DOESchoolandStudentSupports%40maine.gov)